

Décrochage ou difficultés scolaires :

Aides et solutions

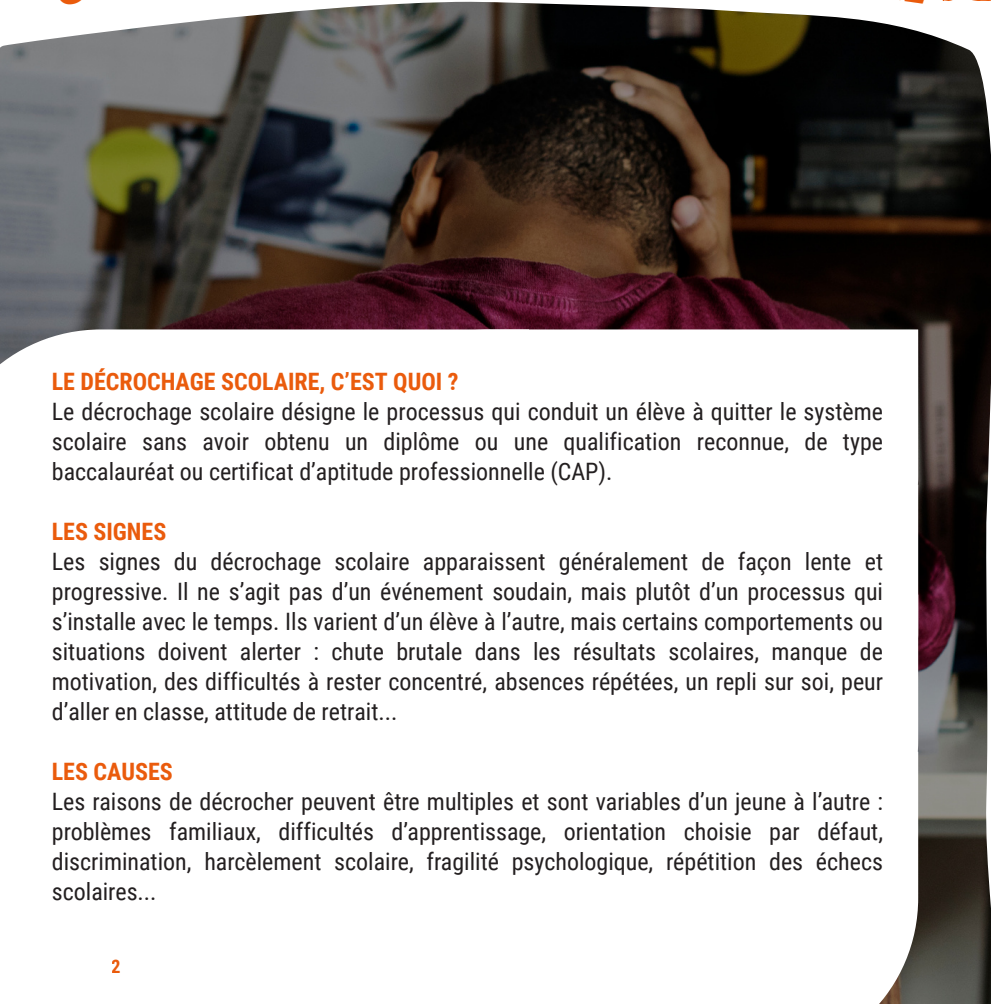


Me former et travailler
Construire son parcours - Septembre 2026

SOMMAIRE

Comprendre le décrochage scolaire	2
L'obligation de formation des 16-18 ans	3
Difficultés scolaires : trouver de l'aide	4
Rebondir après le décrochage scolaire	8
Contacts utiles	10
Sites utiles	15

COMPRENDRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE



LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE, C'EST QUOI ?

Le décrochage scolaire désigne le processus qui conduit un élève à quitter le système scolaire sans avoir obtenu un diplôme ou une qualification reconnue, de type baccalauréat ou certificat d'aptitude professionnelle (CAP).

LES SIGNES

Les signes du décrochage scolaire apparaissent généralement de façon lente et progressive. Il ne s'agit pas d'un événement soudain, mais plutôt d'un processus qui s'installe avec le temps. Ils varient d'un élève à l'autre, mais certains comportements ou situations doivent alerter : chute brutale dans les résultats scolaires, manque de motivation, des difficultés à rester concentré, absences répétées, un repli sur soi, peur d'aller en classe, attitude de retrait...

LES CAUSES

Les raisons de décrocher peuvent être multiples et sont variables d'un jeune à l'autre : problèmes familiaux, difficultés d'apprentissage, orientation choisie par défaut, discrimination, harcèlement scolaire, fragilité psychologique, répétition des échecs scolaires...



L'obligation de formation des 16-18 ans

Depuis la rentrée 2020, **tout jeune âgé de 16 à 18 ans a l'obligation d'être en formation, en études, en emploi ou accompagné vers l'insertion.** Cette mesure, instaurée par la loi "Pour une école de la confiance", complète l'instruction obligatoire jusqu'à 16 ans. L'objectif est qu'aucun jeune ne reste sans solution.

QUI EST CONCERNÉ ?

L'obligation de formation s'applique à tous les jeunes de 16 à 18 ans qui ne sont ni en études, ni en formation, ni en emploi. Elle concerne notamment les jeunes :

- en situation de décrochage scolaire ;
- sans diplôme ou déjà diplômés mais sans activité ;
- en situation de handicap ;
- suivis par la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) ou l'aide sociale à l'enfance (ASE).

QUELLES SONT LES SOLUTIONS POSSIBLES ?

L'obligation de formation peut être remplie en :

- poursuivant sa scolarité ;
- intégrant une formation professionnelle ou un apprentissage ;
- occupant un emploi ;
- effectuant un service civique ;
- bénéficiant d'un accompagnement vers l'insertion.

UNE PLATEFORME POUR S'INFORMER

La plateforme **Nouvelles Chances**, créée par l'ONISEP, permet de découvrir les solutions de retour en formation ainsi que les parcours d'insertion sociale et professionnelle adaptés aux jeunes en situation de décrochage. Elle s'adresse aux jeunes de 16 à 18 ans qui ne sont ni à l'école, ni en formation, ni en emploi, ainsi qu'à leurs familles.

www.nouvelles-chances.gouv.fr

UN NUMÉRO GRATUIT DÉDIÉ AUX 16-18 ANS ET À LEUR ENTOURAGE

Un numéro vert gratuit, le **0 800 122 500**, est mis à disposition **pour accompagner les jeunes de 16 à 18 ans concernés par l'obligation de formation.** Ce service permet d'obtenir des informations personnalisées et de se faire orienter vers les structures locales (missions locales, CIO, etc.) pouvant proposer une solution adaptée.





Difficultés scolaires : trouver de l'aide

Rencontrer des difficultés scolaires peut arriver à tout moment de votre parcours. Une baisse des résultats, un manque de motivation, des absences répétées, une situation de harcèlement ou des difficultés personnelles peuvent avoir des conséquences sur votre scolarité. Ne restez pas seul face à ces difficultés. Des professionnels sont là pour vous écouter, vous accompagner et vous orienter vers des solutions adaptées.

DANS VOTRE ÉTABLISSEMENT

Votre établissement est le premier lieu où vous pouvez demander de l'aide. Plusieurs professionnels sont là pour vous accompagner.

Vous pouvez échanger avec :

- votre professeur principal ;
- le conseiller principal d'éducation (CPE) ;
- le psychologue de l'Éducation nationale ;
- l'assistant de service social ;
- l'infirmier scolaire ;
- un enseignant en qui vous avez confiance.

BON À SAVOIR

Référent persévérance scolaire

Présent dans les collèges et les lycées, les référents persévérance scolaire sont des professionnels de l'Éducation nationale, souvent des enseignants, CPE, ou personnels de direction formés, désignés pour suivre et soutenir les élèves en difficulté ou en voie de décrochage. www.ac-reunion.fr rubrique "Politique éducative / La réussite de tous les élèves"

QUELLES SOLUTIONS PEUVENT ÊTRE PROPOSÉES ?

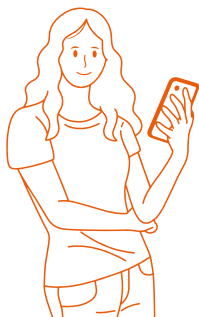
Selon votre situation, votre établissement peut mettre en place différents accompagnements :

- Un **aménagement du temps scolaire** pour adapter votre parcours à vos besoins ;
- **De l'aide aux devoirs** ou de l'accompagnement scolaire pour vous aider à progresser et reprendre confiance ;
- **Du tutorat** pour bénéficier d'un soutien régulier et de conseils personnalisés ;
- Un **accompagnement personnalisé** pour vous aider à retrouver de la motivation et construire la suite de votre parcours ;



D'autres dispositifs peuvent également être proposés dans le cadre de la prévention du décrochage scolaire :

- **Le Parcours Aménagé de Formation Initiale (PAFI)** permet de bénéficier d'un parcours adapté lorsque des difficultés importantes mettent en risque la poursuite de votre scolarité. Il peut inclure des périodes de découverte professionnelle ou d'immersion.
- **Le Module d'Accueil en Lycée (MODAL)** accompagne les lycéens qui rencontrent des difficultés dans leur parcours afin de les aider à construire un nouveau projet de formation.
- **La Prépa-FOQUALE** vous accompagne dans la construction d'un projet de formation ou de qualification afin de favoriser votre retour vers une formation adaptée.
- **L'accompagnateur-médiateur** peut intervenir pour rétablir le lien entre vous, votre établissement et votre famille, et vous aider à trouver une solution adaptée.
- **3e prépa-métiers** permet aux collégiens qui souhaitent s'orienter vers la voie professionnelle ou l'apprentissage de découvrir plusieurs métiers tout en suivant les enseignements classiques de la classe de 3ème.



BON À SAVOIR

Groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS)

Cette instance de concertation au sein d'un établissement scolaire (collège ou lycée), réunit différents professionnels pour aider l'élève en difficulté à ne pas décrocher.

Ce groupe, dirigé par le chef d'établissement, inclut notamment le professeur principal, le CPE, le psychologue, le médecin scolaire, l'assistant social, le référent décrochage, et parfois d'autres enseignants concernés.

Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD)

C'est un groupe de professionnels qui travaillent ensemble pour repérer, accompagner et suivre les jeunes décrocheurs. Ils se retrouvent régulièrement pour identifier rapidement les jeunes de 16 à 18 ans qui ne sont ni en formation, ni en emploi, ni accompagnés. Ils proposent ensuite, après un entretien, un accompagnement personnalisé pour aider chaque jeune à construire un projet de formation ou d'insertion, selon ses envies et son profil..

HARCÈLEMENT & DISCRIMINATION

COMPRENDRE

Vous pouvez être témoin ou victime de harcèlement ou de discrimination au travail, à l'école, dans la rue, au sport, sur Internet...

Le harcèlement se définit comme une violence répétée, qui peut se présenter sous diverses formes : cyberharcèlement, stalking (harcèlement obsessionnel), harcèlement moral, sexuel, physique, harcèlement scolaire...

Le cyberharcèlement a lieu sur les réseaux sociaux, messageries instantanées, forums, tchats, jeux en ligne, courriers électroniques...

La **discrimination**, c'est quand une personne est défavorisée ou maltraitée pour certains motifs interdits par la loi : origine, sexe, âge, apparence, orientation sexuelle, convictions religieuses... Les conséquences sont bien souvent les mêmes : une perte d'estime de soi et un gros impact sur la santé mentale et physique.

RÉAGIR FACE AU HARCÈLEMENT

Ne restez pas silencieux ! Il faut en parler à des personnes de confiance pour trouver de l'aide :

- à un camarade qui pourra en parler à un adulte avec vous ;
- à un adulte de votre établissement scolaire (assistant d'éducation, professeur, CPE, etc.) ;
- à vos parents ou à une personne de votre famille ou de votre entourage.

Ne tentez pas de résoudre le problème par la violence, cela aggraverait la situation.

Dans le cas d'un cyberharcèlement :

- Ne répondez pas : évitez de vous engager dans des échanges directs avec la personne harcelante.
- Conservez les preuves : gardez tous les messages, les captures d'écran, les mails, etc. Ces preuves seront utiles pour signaler l'incident au **3018** et/ou aux autorités.
- Bloquez et sécurisez vos comptes : utilisez les paramètres de confidentialité des réseaux sociaux et des applications pour bloquer la personne qui vous harcèle et limiter ses interactions avec vous.

PRENDRE SOIN DE SA SANTÉ MENTALE

TROUVER DU SOUTIEN

Le stress, l'anxiété, le mal-être, un sentiment de solitude ou des difficultés personnelles peuvent avoir des conséquences sur votre scolarité, votre motivation ou votre envie de poursuivre vos études. À certains moments de la vie, on peut avoir besoin de soutien et d'accompagnement pour ne pas sombrer. Parler à quelqu'un permet de se sentir mieux et de trouver des solutions pour aller de l'avant.

Mal être - prévention suicide : 3114

Kozé Jeunes : 0 801 901 974

SOS Solitude : 0262 97 00 00

SOS Amitié : 09 72 39 40 50 - www.sos-amitie.com

Fil Santé Jeunes : 0 800 235 236 - www.filsantejeunes.com

Harcèlement scolaire : 3018

À La Réunion, plusieurs structures accueillent les jeunes en toute confidentialité pour les écouter, les informer et les accompagner selon leurs besoins. Parmi elles :

- la Kaz'Ados ;
- le CAPAS (Centre d'Accueil pour Adolescents en Souffrance) ;
- les Centres Médico-Psychologiques (CMP) ;
- Association Balise Psy.

Ces structures proposent une écoute, une orientation et un accompagnement adaptés à chaque situation. Elles peuvent également vous orienter vers les professionnels ou les services les plus appropriés.

CONSULTER UN PSY

Si vous ressentez le besoin de parler, des professionnels sont à votre écoute. Vous pouvez bénéficier de 12 séances par an chez un psy, remboursées par la Sécu.

Plus d'infos sur <https://monsoutienpsy.sante.gouv.fr>

Consulte l'annuaire dédié sur www.ameli.fr pour prendre un rendez-vous.



Rebondir après le décrochage scolaire

Quitter l'école ou interrompre une formation peut être une étape difficile, mais cela ne signifie pas la fin de votre parcours. Il existe des **solutions pour reprendre confiance, construire un nouveau projet et trouver une voie qui vous correspond**. À La Réunion, plusieurs structures travaillent ensemble pour permettre aux jeunes de retrouver un parcours de formation ou d'insertion.

LES ACTEURS QUI PEUVENT VOUS ACCOMPAGNER

Les Missions Locales

Les Missions Locales accueillent les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire ou qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi ou à la formation.

Un conseiller peut vous accompagner pour :

- faire le point sur votre situation ;
- définir un projet professionnel ;
- rechercher une formation ou un emploi ;
- accéder aux dispositifs d'accompagnement ;
- être aidé dans vos démarches liées à la mobilité, la santé, le logement ou les droits.

Les Missions Locales proposent un accompagnement personnalisé, adapté à votre parcours et à vos besoins.

<https://missionlocalenord.re>

<https://mio-reunion.re>

<https://missionlocalesud.re>

<https://missionlocaleest.re>

Les Centres d'Information et d'Orientation (CIO)

Les CIO accueillent gratuitement les jeunes et leurs familles pour informer et accompagner les parcours d'orientation. Vous pouvez y rencontrer un psychologue de l'Éducation nationale pour :

- réfléchir à votre projet d'avenir ;
- découvrir les formations et les métiers possibles ;
- préparer un retour en formation ;
- envisager une réorientation.

www.ac-reunion.fr rubrique "Scolarité, études et examens / Orientation, Enseignement supérieur "



Les Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD)

Les PSAD regroupent différents acteurs (Missions Locales, CIO, Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire et partenaires de l'insertion) pour accompagner les jeunes de 16 à 18 ans qui ne sont plus en formation, en emploi ou accompagnés.

Après un premier échange, elles permettent d'identifier vos besoins et de proposer une solution adaptée à votre situation.

BON À SAVOIR

Réseau Info Jeunes : trouver des infos

Vous vous posez des questions sur votre scolarité, votre orientation ou la suite de votre parcours ? Les structures du réseau Info Jeunes sont là pour vous informer, vous écouter et vous aider à trouver les réponses adaptées à votre situation. Le réseau Info Jeunes de La Réunion est composé de 16 structures réparties sur l'ensemble du territoire.

Vous pouvez y trouver des informations sur les formations, les métiers, l'orientation, l'emploi et les dispositifs qui peuvent vous aider à avancer dans votre parcours.

Les professionnels de l'Information Jeunesse peuvent également vous aider à identifier les bons interlocuteurs et à être orientés vers la structure la plus adaptée à vos besoins.

QUELLES SOLUTIONS POUR REBONDIR ?

En cas de décrochage scolaire ou de risque de sortie du système scolaire, plusieurs dispositifs existent pour permettre aux jeunes de se remobiliser et de construire progressivement un parcours vers la formation, la qualification ou l'emploi :

- Contrat d'Engagement Jeune (CEJ);
- Contrat d'Engagement Jeune pour les jeunes en situation de rupture (CEJ-JR);
- PPAE (Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi);
- Service Civique;
- Volontariat;
- Contrat d'apprentissage ou Contrat de professionnalisation;
- Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSP);,
- Les Maisons Familiales Rurales (MFR);,
- École de la deuxième Chance (E2CR);
- Micro Lycée;
- Préparation à la Formation, la Qualification et à l'Emploi (Prépa FOQUALE);
- RSMA-R;
- Prépa-apprentissage, etc.





Contacts utiles

Liste 1

Centres d'Information et d'Orientation (CIO)

Liste 2

Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MDLS)

Liste 3

Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD)

Liste 4

Réseau Info Jeunes



Liste 1

Centres d'Information et d'Orientation (CIO)

Zone Nord

Saint-Denis

CIO de Saint-Denis

5 rue Maréchal Leclerc

97400 Saint-Denis

0262 21 18 81

cio.saint-denis@ac-reunion.fr

www.ac-reunion.fr

Zone Ouest

Saint-Paul

CIO de Saint-Paul

331 rue Saint-Louis

97460 Saint-Paul

0262 22 55 86

cio.saint-paul@ac-reunion.fr

www.ac-reunion.fr

Zone Sud-Ouest

Saint-Louis

CIO de Saint-Louis

37 rue Sarda Garriga

97899 Saint-Louis

0262 26 15 32

cio.saint-louis@ac-reunion.fr

www.ac-reunion.fr

Zone Sud

Le Tampon

CIO du Tampon

Cité Scolaire Roland Garros

Rue Roland Garros

97430 Le Tampon

0262 27 13 70

cio.le-tampon@ac-reunion.fr

www.ac-reunion.fr

Saint-Joseph

CIO de Saint-Joseph

3 rue Henri Payet

97480 Saint-Joseph

0262 56 54 16

cio.saint-joseph@ac-reunion.fr

www.ac-reunion.fr

Zone Est

Saint-Benoît

CIO de Saint-Benoît

21 bis rue Lucien Duchemann

97470 Saint-Benoît

0262 50 12 17

cio.saint-benoit@ac-reunion.fr

www.ac-reunion.fr



Liste 2

Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)

MLDS Saint-Denis

Lycée Amiral Lacaze 1

Avenue Stanislas Gimart, BP 192

97493 Saint Clotilde Cedex

0262 28 37 75

MLDS La Saline les hauts

BP 105

97422 la saline les hauts

0262 33 69 33

MLDS Saint-Benoît

0262 92 95 20

72 rue Joseph Hubert, BP 59

97470 Saint-Benoît

MLDS Le Tampon

Rue Roland Garros

Le Tampon

0262 92 95 20

MLDS Saint-Joseph

6 allée des Hibiscus

BP 80

97480 Saint-Joseph

0262 92 95 20



Liste 3

Plateforme de suivi et d'appui au décrochage Scolaire (PSAD)

Zone Nord

Sainte-Clotilde

Mission Locale Nord

1 F rue de la Guadeloupe

Zac Foucherolles

97490 Sainte-Clotilde

0692 74 18 92

psad@missionlocalenord.re

<https://missionlocalenord.re>

Zone Est

Sainte-André

Mission Locale Est

1SCI lumière

556 ZAC Andropolis

0262 58 58 75

97440 Saint-André

psad@mle.re

Zone Ouest

Saint-Paul

Mission Intercommunale Ouest (MIO)
65 rue du Kovil
97460 Saint-Paul
0262 45 39 60 / 0692 02 26 73
psad.ouest@mio.re

Zone Sud

Saint-Pierre

Mission Locale Sud
6 chemin Maxime Riviere
ZA La Cafrine
97410 Saint-Pierre
0263 00 10 73 / 0692 25 62 60
psad@missionlocalesud.com



Zone Nord

Saint-Denis

Info Jeunes La Réunion
Centre Régional Information
Jeunesse (CRIJ) Réunion
28 rue Jean Chatel
97400 Saint-Denis
0262 20 98 20
accueil@crij-reunion.com

Info Jeunes Bellepierre Saint-Denis

Association ACCASE
4 impasse des Azurites
SIDR Dolomieu
97400 Saint-Denis
0262 10 24 35
sij@accase.re
<https://accase.re>

Info Jeunes Primat Saint-Denis

Association Cœur Social
12 rue des cambars LCR Pierre Loti
Commune Primat
97490 Sainte-Clotilde
0262 65 04 66 / 0693 52 04 24
infojeunesprimat974@gmail.com
<https://coeur-social-974.re>

Sainte-Suzanne

Info Jeunes Sainte-Suzanne

CCAS Sainte-Suzanne
5 rue Général de Gaulle
97441 Sainte-Suzanne
0262 98 06 06 / 0693 39 84 50
infojeunesaintesuzanne@gmail.com
<https://ville-saintesuzanne.re>

Zone Ouest

La Possession

Info Jeunes La Possession

Ville de la Possession
Centre socio-culturel Nelson Mandela
Maison des Jeunes
3 rue Barakani
97419 La Possession
0262 44 56 60
maisondesjeunes@lapossession.re
www.lapossession.re

Le Port

Info Jeunes Le Port

Centre social et culturel-Coeur Saignant
5 avenue Louis Aragon
97420 Le Port
02 62 43 29 57
secretariatcentresocial@villagetitan.com
www.villagetitan.com

Saint-Paul

Info Jeunes Bellemène Saint-Paul

Ville de Saint-Paul
333 rue Montrouge, RD4
97460 Bellemène Saint-Paul
0262 45 96 71
sij.bellemene@mairie-saintpaul.fr
www.mairie-saintpaul.re

Info Jeunes Saint-Paul Centre

Ville de Saint-Paul
Service Jeunesse
87 rue de La Caverne
Résidence La Falaise
97415 Saint-Paul Centre
0262 70 43 10
service.jeunesse@mairie-saintpaul.fr
www.mairie-saintpaul.re

Zone Sud-Ouest

Les Avirons

Info Jeunes Les Avirons

Association Roulé mon Z'Avirons
42 bis route de la Ravine Sèche
97425 Les Avirons
0262 45 49 38
sij@rmz.re
https://rmz.re

Zone Sud

Le Tampon

Info Jeunes Le Tampon

18 rue Victor le Vigoureux
97430 Le Tampon
02 62 95 20 16
mjc-tampon@wanadoo.fr
https://mjc-tampon.re

Saint-Pierre

Info Jeunes Saint-Pierre

Centre Social et Socio-Culturel
Office des Sports et du Temps
Libre (OSTL)
130 rue du Four à Chaux
97410 Saint-Pierre
0693 88 71 90
infojeunes@ostl-saint-pierre.com
https://ostl-saint-pierre.com

Zone Est

Bras-Panon

Info Jeunes Bras-Panon

Ville de Bras-Panon
Ludothèque
16 rue des Corbeilles d'Or
97412 Bras-Panon
0262 51 50 50 poste 409
sij@braspanon.re
www.braspanon.re

La Plaine des Palmistes

Info Jeunes La Plaines des Palmistes

CCAS Plaine des Palmistes
Maison France Services
285 rue de la République
97431 La Plaine des Palmistes
0262 20 42 51
sij.ccas@plaine-des-palmistes.fr
www.ville-plainedespalmistes.fr

Saint-André

Info Jeunes Saint-André Centre

Maison des Jeunes
760 Rue Maingard
97 440 Saint-André
(En face du lycée Sarda Garriga)
0262 588 185
mdj@saint-andre.re

Saint-Benoît

Info Jeunes Bras-Fusil Saint-Benoît

Association Canal Numérique Jeunesse
de l'Océan Indien (CNJOI)
400 rue Pierre Lagourgue
Résidence Arès
97470 Bras-Fusil Saint-Benoît
0262 09 23 23
info-jeunes@cnjoi.fr
<https://cnjoi.fr>

Info Jeunes Saint-Benoît

Ville de Saint-Benoît
Direction de l'Insertion et de
l'Economie Solidaire
21 bis rue Georges Pompidou
97470 Saint-Benoît
0262 50 88 00 poste 860
sij@ville-saintbenoit.re
www.saint-benoit.re



Sites utiles

Jeunes360 : <https://jeunes360.re>

Informations sur la formation, l'emploi, l'orientation, le logement, la santé, la mobilité, les droits et les dispositifs destinés aux jeunes.

Académie de La Réunion :

www.ac-reunion.fr

Informations sur la scolarité, l'orientation, les CIO, la prévention du décrochage scolaire et les dispositifs de l'Éducation nationale.

Région Réunion : www.regionreunion.com

Informations sur l'orientation, les formations et les dispositifs régionaux, notamment à travers les guides Orient'A Nou.

Formanoo : www.formanoo.org

Informations sur les formations à La Réunion, les métiers, l'apprentissage et les possibilités de formation professionnelle.

Nouvelles Chances :

nouvelles-chances.gouv.fr

Informations sur les solutions de retour en formation et les possibilités d'accompagnement pour les jeunes ayant quitté l'école ou rencontrant des difficultés dans leur parcours.

1 jeune 1 solution :

www.1jeune1solution.gouv.fr

Informations sur les formations, l'apprentissage, l'emploi, les stages et les dispositifs d'accompagnement destinés aux jeunes de 15 à 30 ans.

Onisep : www.onisep.fr

Informations sur les métiers, les formations, les diplômes et l'orientation.



Nous suivre sur les réseaux sociaux



CRIJ974

Nom et adresse de l'éditeur : CRIJ - Info Jeunes Réunion, 28 rue Jean Chatel, 97400 Saint-Denis - Coordination, rédaction et éditions : Raïssa Marie-Louise - Communication : Alïma Maret - Maquette : Raïssa Marie-Louise - Crédits photos : Magnific, Canva - Septembre 2026

Conformément à une jurisprudence constante, les erreurs ou omissions involontaires qui auraient pu subsister dans ce guide malgré les soins et les contrôles de l'équipe de rédaction ne sauraient engager la responsabilité de l'éditeur. La reproduction partielle ou totale des renseignements contenus dans cette édition à des fins de commercialisation est formellement interdite sans l'autorisation expresse de l'éditeur.